

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 30 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trente du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mmes Agnès MERCIER, Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mme Sophie AVOUAC, Mrs Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS, Mmes Sandra LHOSTE, Michèle FOURNEL

Absents représentés : Mr Patrick ROCHE (représenté par Mr Alain GALLAND), Mme Janet DARNE (représentée par Mme Agnès MERCIER)

Absents : Mr Sébastien MIALON, Mr Christophe GIRAUD

Mme Sophie AVOUAC a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 25 septembre 2019 est approuvé sans modifications. Toutefois, concernant les travaux du ruisseau de la Fuye, Mr PANNEFIEU souhaite préciser que pour lui, les matériaux mis en place auraient dû être de plus grande taille et que la pose de blocs n'a pas permis de retenir toute la terre végétale sur les côtés.

Dates diverses :

- Nettoyage de la nature le samedi 28 septembre à 10 heures
- Commission des finances le vendredi 11 octobre à 18 heures
- Journée des commerces de proximité le samedi 12 octobre
- Audition des candidats pour l'Etude sur la Revitalisation des bourgs-centres le jeudi 24 octobre à 14 heures
- Journée de l'environnement le samedi 26 octobre organisée par l'ISVT de Vals-Près-Le-Puy au Pont d'Estaing

Mr NICOLAS indique que la canalisation d'eaux usées située à proximité de la station d'épuration se bouche souvent en raison de matériaux qui s'y accumulent. Il pense qu'il serait judicieux de modifier le diamètre de la canalisation d'arrivée afin de limiter son obstruction par des pierres.

Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâti sise section AB numéro 56 (Rue Saint Pierre)
- Vente d'une parcelle de terrain bâti et de trois parcelles de terrain non bâti sises section D numéros 305, 307, 308 et 1681 (Le Fraysse)
- Vente de deux parcelles de terrain bâti sise section E numéros 423 et 424 (Châteauneuf)

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

Délibérations diverses :

Réfection des voiries communales 2019 – Avenant numéro 1 : Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que les travaux de réfection des voiries communales ont eu lieu et que des travaux supplémentaires ont dû être réalisés. Il présente l'avenant modificatif du marché initial comportant des plus-values pour modification de mètres sur les villages de L'Herm et de Saint Victor et au lieu-dit du Crouzet de Meyzoux, ainsi que des travaux supplémentaires sur la voirie du Mont. Après délibération, le

Conseil approuve à l'unanimité l'avenant présenté pour un montant supplémentaire de 6 142.16 € HT et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Aménagement de la Place du Couvent – Lot 3 – avenants 1 et 2 : Monsieur le Maire indique au Conseil que des travaux supplémentaires ont dû être effectués par l'entreprise ODTP43 pour le marché de la Place du Couvent. Il précise que ceux qui font l'objet de l'avenant numéro 1 concernent des travaux induits par les découvertes archéologiques et que l'avenant 2 concerne l'affermissement de la tranche optionnelle constituée par la construction de la Porte Rouge.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve avec deux abstentions (Jean-Paul PANNEFIEU et Philippe CRESPIY) l'avenant numéro 1 pour un montant de 9 540.50 € HT, l'avenant numéro 2 pour un montant de 61 128.40 € HT et autorise Monsieur le Maire à les signer. Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'il y aura, en revanche, des moins-values sur les lots 1, 2 et 4.

Monsieur le Maire tient à faire un point sur l'avancement des travaux de la Place. Il indique que Mr Laporte envisage de mettre en place un stabilisé renforcé composé de sable et de chaux compactés en lieu et place du béton désactivé initialement prévu. Il estime en effet que la quantité de béton désactivé est suffisante, mais aussi que la présence de stabilisé pourrait améliorer l'esthétique et favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement. Celles-ci pourraient être captées par des caniveaux supplémentaires. Cette surface nécessiterait régulièrement un compactage. Le Conseil Municipal accepte cette proposition, d'autant que cette solution devrait être moins onéreuse. Mr le Maire précise enfin que la plupart des travaux devraient se terminer avant Noël mais que certains devraient être réalisés au printemps.

Travaux d'urgence – busage eaux pluviales sous Eglise Saint Jean : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a engagé une procédure d'acquisition d'un pré qui reçoit la plupart des eaux pluviales du quartier Saint Jean, ceci afin d'entreprendre des travaux de traitement de ces eaux. Alerté par des riverains, Mr le Maire s'est rendu sur place et a constaté que les eaux de ruissellement avaient considérablement érodé le terrain en question, et a estimé qu'il fallait intervenir très rapidement pour éviter que la situation ne devienne critique et que la route située au-dessus ne s'affaisse. Qui plus est, l'approche de l'hiver et d'épisodes pluvieux risquaient de rendre délicate toute intervention. Il indique donc avoir pris l'initiative de faire réaliser des travaux de busage. Le devis pour ces travaux s'élève à 20 320 € HT. Mr PANNEFIEU estime qu'une autre solution aurait pu être utilisée car celle-ci ne lui semble pas adaptée. Monsieur le Maire rappelle que le choix de déverser les eaux pluviales à cet endroit était la seule solution qui avait été trouvée lors des travaux d'aménagement et qu'une fois ralentie par le piège à cailloux, l'eau sera dirigée vers un chemin rural désaffecté où elle pourra s'infiltrer. Mr NICOLAS pense qu'il faudra trouver à terme une solution plus pérenne en aval afin d'acheminer correctement toutes les eaux pluviales vers la Gazeille. Mr le Maire indique qu'il y a lieu d'approuver le devis présenté. Après délibération, le Conseil Municipal approuve avec deux votes contre (Jean-Paul PANNEFIEU et Philippe CRESPIY) le devis de l'entreprise EYRAUD pour un montant de 20 320 € HT.

Aménagement du Mont – approbation de l'avant projet définitif et lancement de la consultation : Mr le Maire présente au Conseil l'avant-projet définitif pour les travaux d'aménagement du Mont. Il rappelle que ces travaux comprennent une tranche ferme qui consiste à remplacer le réseau unitaire actuel par un réseau d'eaux pluviales jusqu'à un fossé d'infiltration déjà en place, à aménager les surfaces dans la partie centrale du village et à enfouir tous les réseaux secs. Il ajoute qu'ils comprennent aussi une tranche conditionnelle qui consiste en une réfection de la conduite du four banal jusqu'au fossé d'infiltration. Un enduit bicouche sera ensuite mis en place sur la totalité de l'emprise des travaux. Il présente donc les plans et devis pour ces travaux. Après délibération, le Conseil Municipal approuve les plans et estimatifs présentés pour un montant de 67 791.70 € HT avec une variante de 33 172.50 € HT et une tranche optionnelle à 16 938 € HT. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à

lancer l'appel d'offres correspondant qui ne comportera qu'un seul lot. Les entreprises candidates devront donc sous-traiter une partie des travaux ou se présenter en groupement d'entreprises. Les travaux pourraient débuter dès le début de l'année 2020.

Modification bail de location – Antenne relais du Mont : Mr le Maire rappelle au Conseil qu'une antenne relais est implantée au Mont depuis de nombreuses années sur une parcelle sectionale. Elle permet la couverture de la commune en téléphonie mobile et en télévision numérique terrestre. D'après le contrat de location actuel devant prendre fin en 2021, l'entreprise TDF, propriétaire de cette antenne relais, doit revoir et valoriser le montant du loyer à chaque nouvelle installation d'un opérateur. Le montant actuel du loyer est de 3 400 Euros. Mr le Maire indique par ailleurs avoir reçu une proposition d'un concurrent proposant un loyer supérieur en cas de signature d'une convention une fois la convention actuelle caduque. Contactée afin de renégocier les termes de la convention, l'entreprise TDF propose soit un achat de la parcelle pour un montant de 100 000 €, soit le renouvellement du contrat pour 20 ans avec un loyer réévalué de 6500 € qui sera indexé sur l'ICC. Le Conseil Municipal estime que la solution de la poursuite de la location à l'entreprise TDF est plus intéressante et permet de garder un certain contrôle sur le devenir de cette antenne. Après délibération, le Conseil Municipal autorise donc à l'unanimité Monsieur le Maire à signer avec TDF un nouveau contrat de location pour la parcelle concernée pour un montant de 6 500 € annuel.

Réhabilitation de la salle polyvalente – attribution des marchés de travaux : Mr le Maire rappelle au Conseil le projet de réhabilitation de la salle polyvalente pour lequel un appel d'offres a été lancé. Il indique que les offres reçues ont été examinées par l'Architecte du projet et en commission d'ouverture des plis. Il en présente donc les conclusions.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer les lots suivants :

- Lot 1 – Désamiantage à l'entreprise POIZOT Ludovic pour un montant de 15 750 Euros HT
- Lot 2 – Maçonnerie à l'entreprise Maçonnerie FAURE pour un montant de 25 366 Euros HT
- Lot 3 – démolitions, plâtrerie, peinture, isolation à l'entreprise VELAY DECOR pour un montant de 65 783 Euros HT
- Lot 4 – Menuiseries extérieures à l'entreprise FORISSIER GUILHOT pour un montant de 33 502.40 Euros HT
- Lot 6 – Sols collés ou scellés – faïences à l'entreprise ASTRUC pour un montant de 18 376.50 Euros HT avec validation de l'option pour un sol collé

Le Conseil Municipal décide ensuite :

- De classer sans suite le lot 7 – plateforme élévatrice, car l'installation d'un tel dispositif non obligatoire est relativement coûteuse et qu'elle induira des coûts de fonctionnement annuels importants.
- De relancer une consultation auprès d'une seule entreprise pour le lot 8 – plomberie conformément à l'article R 2122-2 du Code de la commande publique car ce lot a été infructueux
- D'attendre le prochain conseil pour l'attribution du lot 5 – menuiseries intérieures car une demande de modification des matériaux a été effectuée auprès des entreprises par le biais de la plateforme.
- D'attendre le prochain conseil pour l'attribution du lot 9 – électricité car une demande de précisions a été effectuée auprès des entreprises par le biais de la plateforme.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises attributaires des lots 1, 2, 3,4 et 6 et à débuter les travaux.

Etude pour la revitalisation des bourgs-centres – choix d'un bureau d'études : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'un appel d'offres a été lancé pour le choix d'un prestataire chargé de l'étude pour la revitalisation des bourgs-centres. Il rappelle aussi que seules 13 communes ont été sélectionnées à l'échelon départemental par les services de l'Etat et du Conseil Départemental et que cette étude sera

financée à hauteur de 80 %. Six bureaux d'études spécialisées ont répondu à cet appel à candidature, 4 d'entre eux ayant été retenus pour participer à un entretien de sélection. Monsieur le Maire présente le compte rendu d'examen des offres reçues. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'offre de l'entreprise PLANED pour un montant de 56 025 € HT pour les phases 1 et 2 correspondant au diagnostic du territoire et à l'élaboration de fiches-actions, et la phase 3 correspondant à une étude pré-opérationnelle basée sur un îlot test sous forme de marché à bons de commande qui ne devra pas dépasser un montant total de 23 975 € HT. Mr le Maire est autorisé à signer avec l'entreprise PLANED un marché de prestations intellectuelles et à lancer cette étude qui devrait débuter fin novembre et s'étaler sur plusieurs mois.

Aménagement de la Place du Vallat – Demande de subvention au titre du fond de soutien à l'investissement local 2020 : Monsieur le Maire informe le Conseil que la date butoir de dépôt des dossiers DETR-FSIL a été avancée au 1^{er} décembre. Il y a donc lieu de proposer un dossier de demande de subvention avant cette date. Il propose de déposer le dossier de réhabilitation de la Place du Vallat qui avait dû être reporté pour des questions de calendrier. Il indique que la maquette financière a été modifiée et complétée en tenant compte des découvertes archéologiques faites lors de la campagne de fouilles qui s'était déroulée au début du mois de juillet. Cette dernière a permis de mettre à jour un ancien mur d'enceinte fortifié en haut de la place. Une campagne de fouilles par échographie pourrait être réalisée par l'INRAP dans le courant de l'année 2020 si la DRAC le juge opportun. Le projet présenté consisterait à aménager un vaste espace plat à l'intérieur de cette ancienne muraille qui entourait le fort de l'abbaye et de recréer ainsi l'espace médiéval. Le mur découvert pourrait éventuellement être mis en valeur.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les plans et estimatifs présentés pour un montant total de 782 800 € HT. Le Conseil approuve également le plan de financement suivant et demande l'attribution de la dotation de soutien à l'investissement local à hauteur maximale :

- Fonds de soutien à l'investissement local : 200 000 €
- Conseil Régional - Villages remarquables : 200 000 €
- Agence de l'Eau Loire Bretagne : 20 000 €
- Département : 3 500 €
- Autofinancement : 359 300 €
-

Création d'un poste à durée déterminée : Monsieur le Maire rappelle qu'un Agent des services techniques a quitté la collectivité en septembre dernier et que le Conseil Municipal a fait le choix de ne pas le remplacer pour l'instant. Il est néanmoins décidé de recruter un Agent en contrat à durée déterminée afin de pouvoir organiser correctement les astreintes hivernales. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'Agent des services techniques à temps complet sous forme de contrat à durée déterminée pour la période du 4 novembre au 24 avril 2020.

Prorogation d'un court terme : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune dispose d'un crédit à court terme de 300 000 € arrivant à échéance au 25 décembre 2019. Il a été contracté dans l'attente du versement de subventions. Celles-ci n'ayant pas été perçues, il propose de le proroger d'une année. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prorogation du court terme de 300 000 € pour une durée d'un an.

Proposition d'achat d'une maison : Monsieur le Maire rappelle au Conseil les débats qui ont eu lieu au sujet de l'acquisition d'une maison située Place Saint Fortunat et dont la démolition faciliterait la circulation des véhicules de déneigement, tout en permettant l'aménagement d'un passage entre la rue Guillaume 3 et la place voisine. Il précise que ce projet a été approuvé par Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France car il s'inscrit dans le cadre de l'aménagement global du secteur historique. Il

indique que cette bâtisse a été mise en vente par la Direction Départementale des Finances Publiques en raison d'une vacance de succession. Les offres d'achat doivent parvenir à ce service avant le 15 novembre. Mr le Maire suggère de faire une proposition à hauteur de 5000 €, montant fixé pour l'achat de maisons à démolir. Après délibération, le Conseil approuve la proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée AB 110 pour un montant de 5 000 euros.

Modification des statuts du SICALA : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les Communes adhérentes au SICALA se sont retirées de cet organisme car la Communauté de Communes dispose à présent de la compétence GEMAPI. Le siège du SICALA a été également transféré à Brives Charensac. Il y a donc lieu d'approuver la modification des statuts intégrant ces modifications. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications de statuts présentées.

Indemnité de gestion du Trésorier Municipal : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande du Trésorier Municipal concernant le versement de l'indemnité de gestion et d'établissement du budget dont le montant s'élève à 662.67 € brut. Il rappelle que seule une partie de cette indemnité lui revient, la part la plus importante étant reversée à la DDFIP. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement de l'indemnité de gestion à hauteur de 100 % et le versement de l'indemnité d'élaboration du budget.

Prix de vente du ticket de cantine : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le collègue Laurent Eynac pratiquera une augmentation du tarif de vente des repas de 10 centimes à compter du 1^{er} janvier 2020. Il propose de répercuter cette augmentation sur le tarif de vente du ticket de cantine. Il présente ensuite le bilan du service de la cantine depuis plusieurs années et indique que le déficit pour 2018 a légèrement baissé, mais qu'il reste cependant relativement élevé. Après délibération, le Conseil Municipal approuve la hausse du tarif de vente du ticket de cantine de 10 centimes à compter du 1^{er} janvier 2020. Le nouveau tarif sera donc de 3.50 € l'unité.

Cession du matériel de déneigement par la Communauté des Communes : Monsieur le Maire rappelle en premier lieu que le déneigement n'est pas une compétence obligatoire de la Communauté de Communes mais que cette dernière l'avait prise en charge depuis sa création pour venir en aide à l'ensemble des communes concernées par le sujet. Il indique ensuite que le Conseil Communautaire avait décidé de modifier le règlement de ce service en limitant son application aux communes de moins de 1000 habitants qui percevront dorénavant une aide annuelle, et en procédant à la cession de l'ensemble des engins de déneigement en sa possession aux communes. Cette décision implique que le matériel va entrer dans l'inventaire communal pour sa valeur vénale. Concernant l'investissement, la Communauté de Communes continuera à verser un fonds de concours pour l'achat de matériel. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la cession du matériel de déneigement par la Communauté de Communes et donc son entrée dans l'inventaire communal pour une valeur de 30 122.87 euros et autorise Monsieur le Maire à passer toutes les écritures comptables nécessaires.

Diagnostic Abbatiale Saint Chaffre – lancement des travaux : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le diagnostic de l'Eglise Abbatiale Saint Chaffre a permis de définir les travaux nécessaires à la sauvegarde de cet édifice. Il indique que 7 tranches de travaux ont été prévues et qu'elles s'étaleront sur de nombreuses années. Afin de pouvoir bénéficier de subventions et s'inscrire dans un programme pluriannuel de restauration, la commune doit indiquer si elle est disposée ou non à procéder aux restaurations qui s'imposent. Monsieur le Maire ajoute que la première tranche de travaux devrait être la réhabilitation de la façade ouest qui souffre de problèmes de stabilité, et rappelle qu'aucuns travaux n'ont été effectués sur l'édifice depuis près d'une centaine d'années. Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité d'engager les travaux nécessaires à la restauration de l'abbatiale définis dans le diagnostic récemment effectué.

Adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le risque Prévoyance : Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que certains Agents de la commune ont souscrit en février 2018 un contrat de prévoyance auquel la commune participe financièrement. Il s'avère que plusieurs Agents ont vu leur cotisation augmenter de façon démesurée et qu'ils souhaitent donc résilier ce contrat individuel pour adhérer au contrat de groupe labellisé par le Centre de Gestion. Ce contrat paraît effectivement plus adapté car les participations financières et les modalités de mise en place sont régies par un contrat de 6 ans et contrôlées par le CDG de Haute Loire. Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune au contrat groupe Prévoyance du Centre de Gestion ainsi que la participation financière qui en découle à hauteur de 5 euros par an et par Agent. Par ailleurs, le Conseil Municipal maintient les décisions prises en matière de participation financière au contrat Prévoyance des Agents.

Achat d'une collection pour le musée municipal : Monsieur le Maire indique avoir trouvé une collection d'objets ayant été produits par la distillerie du Mézenc autrefois installée dans la commune. Il propose d'acquérir ces objets très rares que possède un couple habitant Laussonne. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'achat de cette collection pour une valeur de 270 euros.

Questions diverses :

Bilan rythmes scolaires : Monsieur le Maire présente le coût des rythmes scolaires depuis leur mise en place. Il est d'environ 8000 € par an depuis 2014.

Rencontre avec le Préfet pour le PPRmt : Mr le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur le Préfet et un représentant de la DDT afin d'évoquer la modification d'une partie du zonage du futur PPRmt. Il rappelle en effet que le Conseil avait émis des réserves sur le classement en zone rouge du secteur situé aux abords du Rond-Point des Acacias. Après discussion, la DDT a accepté de prendre en compte la remarque du Conseil, soutenue du reste par les conclusions du Commissaire Enquêteur ayant réalisé l'enquête publique. La zone en question sera donc classée dans son ensemble en bleu foncé.

Devenir du SEAVR : Mr le Maire indique qu'une réunion sera organisée en présence de représentants du SEAVR et de la Communauté d'Agglomération au sujet du devenir du SEAVR. Cette réunion aura lieu à la Communauté de Communes.

Devenir de l'ESAT de Meymac : Mr le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait accueilli en novembre 2017 le directeur du Foyer de Meymac qui avait évoqué les projets de restructuration de l'établissement. Sans nouvelles depuis plus d'un an, Monsieur le Maire avait souhaité rencontrer le Conseil d'Administration afin d'aborder la question du devenir du Foyer. Plusieurs pistes ont été évoquées afin de développer des partenariats et essayer de maintenir la structure sur la commune. Une rencontre avec le Conseil Départemental et l'OPAC est prévue afin d'étudier les différentes possibilités.

Dates diverses :

- **Cérémonie de l'armistice 14-18 le dimanche 10 novembre à 9 heures 30**
- **Rencontre avec le SEAVR et la Communauté des Communes le jeudi 14 novembre à 18 heures**
- **Atelier PLUI le mardi 26 novembre**
- **Réunion PLUI sur le volet agricole le 12 décembre**

Prochain Conseil le jeudi 28 novembre 2019 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.